



Acte n° 2022C198

D E L I B E R A T I O N

S E A N C E D U C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E D U 1 5 D E C E M B R E 2 0 2 2

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 29
Pouvoirs : 11
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ENVIRONNEMENT – GEMAPI – Demande de subventions pour la réalisation d'une étude écologique globale sur les cours d'eau de la Talençonne à Reyrieux, du By à Fareins, du Cornod à Beauregard et du Marmont amont à Frans

M. David POMMIER, Vice-Président en charge de la GEMAPI et de l'agriculture, explique qu'à l'image de l'étude globale réalisée sur le Formans, le Morbier et le Grand Rieu en 2014, la CCDSV souhaite réaliser une étude similaire sur 4 cours d'eau affluents rive gauche de la Saône sur son territoire dont le diagnostic n'a jamais été réalisé.

Il s'agit de la Talençonne situé sur Reyrieux, du By situé sur Fareins, du Cornod situé sur Beauregard et du Marmont amont situé sur Frans. Le Marmont aval est situé sur la commune de Jassans-Riottier, hors territoire CCDSV, et ne sera pas pris en compte dans cette étude. Le réseau hydrographique pour ces 4 cours d'eau représente un linéaire de 15,2 km.

L'étude globale a pour objectif de réaliser un état des lieux, un diagnostic écologique et de définir un programme d'actions opérationnel sur ces cours d'eau dans l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par le SDAGE.

Les objectifs de l'opération sont de :

- Réaliser un état des lieux et un diagnostic écologique sur les cours d'eau identifiés.

- Elaborer un programme d'actions opérationnel dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixé par le SDAGE.

La fiche action B4 du contrat de territoire du petit et du grand cycles de l'eau 2022-2024 concerne la réalisation de cette étude. Celle-ci peut bénéficier d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ain. La présente délibération concerne la demande de subventions auprès de nos partenaires financiers.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Détails	Montant HT (€)	En %	Financements	Montant HT (€)	En %
Diagnostic écologique des 4 affluents rive gauche de la Saône	50 000 €	100	AE RMC	25 000 €	50
			CD01	10 000 €	20
			CCDSV	15 000 €	30
TOTAL HT	50 000 €	100	TOTAL HT	50 000 €	100

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/12/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation d'un diagnostic écologique des cours d'eau de la Talençonne, du By, du Cornod et du Marmont amont ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les dépenses et recettes seront inscrites au budget GEMAPI.

Fait à Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,

Bernard REY



Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

